

Délibération 2023-024

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Date de la convocation : mercredi 05 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi onze avril, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, DUPONT Joël, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

Pouvoirs : HAVARD Georges (pouvoir à LACOLLEY Daniel), HAIRON Josiane (pouvoir à LEVOYER Thérèse), MAUGER Sylvie (pouvoir à SOURD Annie)

Absents excusés : LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : SOURD Annie

Objet : ETUDE PRÉALABLE A LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE DE LA DOUVE AU DROIT DU DEVERSOIR DE SAINT SAUVEUR LE VICOMTE - MARCHES PHASE PROJET

Monsieur le Maire rappelle que le conseil Municipal, lors de sa réunion du 09 février 2023, a validé la phase 2 d'Avant-Projet Définitif de l'étude de restauration de la continuité écologique au droit du déversoir de Saint Sauveur le Vicomte.

Le scénario retenu prévoit, en préalable à une mise en œuvre en phase travaux, le développement d'une phase PRO avec études complémentaires non prévues dans le marché initial. Cette phase PRO est composée de deux tranches :

- Tranche Ferme :
 - o Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les études complémentaires ;
 - o Développement de la solution retenue au stade PRO ;
- Tranche optionnelle : dossier de consultation des Entreprises (CCTP/DQE/BPU).

Il précise que la phase PRO est nécessaire pour évaluer la faisabilité des travaux envisagés, que ce soit en terme technique (portance du lit de la Douve) ou de sécurité (présence possible d'obus de la Seconde Guerre Mondiale). Cette phase est également utile pour préciser le coût du projet et préparer le plan de financement.

Au regard du montant estimé du marché, et conformément au Code de la Commande Publique, la commune de Saint Sauveur le Vicomte peut utiliser une procédure sans publicité ni mise en concurrence.

Monsieur le Maire présente la proposition de la Société ARTELIA qui se monte à la somme de 22 500 € HT, répartie comme suit :

Mission	Cout (€ HT)
AMO études complémentaires (TF)	3 500
Développement au stade PRO (TF)	11 500
DCE (TO)	7 500
Total	22 500

Cette société dispose de toutes les données et éléments techniques issus des phases 1, 2 et 3, il apparait pertinent de poursuivre la démarche projet avec ce bureau d'étude. Autrement dit, la société ARTELIA apparait comme le seul prestataire à même de développer la solution validée en phase 2 APD.

L'assistance à Maitrise d'Ouvrage vise à accompagner la commune dans la rédaction des CCTP utiles aux études complémentaires. Celles-ci sont estimées de la façon suivante :

- Etude géotechnique G2 PRO : 25 000 € HT
- Levés topographiques : 3 000 € HT
- Etude pyrotechnique : 8 000 € HT

En synthèse, le coût de la phase PRO et des études complémentaires est de 58 500 € HT. Monsieur le Maire précise qu'un accompagnement financier peut être sollicité auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 60 % pour l'ensemble des prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de la société ARTELIA d'un montant de 15 000.00 € HT pour la tranche ferme et de 7 500 € HT pour la tranche optionnelle,
- décide la réalisation des études complémentaires pour un montant estimé de 36 000 € HT,
- sollicite l'accompagnement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement de ces prestations
- autorise le Maire ou son représentant à signer le marché de gré à gré correspondant ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS